



Cette formation vise à développer les compétences nécessaires pour exercer en sécurité privée sur des sites sensibles, en tant qu'Agent de Surveillance Renforcée sur Site Sensible (ASR2S), avec un équipement d'armement adapté, incluant des armes non létales et/ou létales.

Elle s'adresse aux professionnels souhaitant assurer des missions de surveillance dans des contextes à risques élevés, nécessitant un usage éventuellement armé dans la limite des normes de sécurité en vigueur.

- La formation est structurée en trois modules progressifs :
  - Module *Armement D* (préalable).
  - Module *Armement B* (donnant accès au module suivant).
  - Module *Site Sensible*, destiné aux agents appelés à intervenir dans des contextes de risques exceptionnels pour eux-mêmes et pour les personnes présentes sur le site.
- À l'issue de la formation et après validation des compétences, le CNAPS reconnaît cette certification comme une aptitude préalable pour l'obtention de la carte professionnelle, permettant l'exercice de fonctions armées en sécurité privée.

Code CPF: 37610

### **Public concerné et prérequis**

Toutes personnes souhaitant exercer des fonctions dans le domaine de la sécurité privée avec le port d'arme sur site sensible (ASR2S), et présentant les prérequis suivants :

- Titulaire d'une carte professionnelle du CNAPS « Surveillance humaine »
- Connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.
- Lettre d'intention d'embauche pour passer au module 3 de la formation (*spécifique au site sensible*)

## Qualification des intervenants

Nos formateurs du cadre général et juridique est assuré par de véritable personnel de terrain, avec au minimum un diplôme de niveau II (Licence)

Intervention d'un psychologue ou assimilé sur les composantes du stress, sa gestion et notamment des troubles post-traumatiques

Nos intervenants sont conforme à l' Annexe III bis et Annexe III ter de l'Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

### **PARTIE ARMES CATEGORIE D**

Ancien policier ou militaire ayant plus de 20 ans d'expérience de terrain, dont 10 ans au sein d'unité de lutte contre la criminalité ou antiterroriste ( PSIG ou BAC, etc... )

Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie D délivré par l'administration public

### **PARTIE ARMES CATEGORIE B**

Ancien policier ou militaire issus des unités de forces spéciales (GCP, GIGN, RAID, etc.. )

Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie B délivré par l'administration public

### **PARTIE ARMES CATEGORIE A**

Ancien policier ou militaire issus des unités de forces spéciales (GCP, GIGN, RAID, etc.. )

Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie A (armes d'épaule) délivré par l'administration public

## Moyens pédagogiques et techniques

800 m<sup>2</sup> de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Documents supports de formation projetés.

Exposés théoriques Étude de cas concrets Quizz en salle

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Matériels spécifiques :

- des matraques de type bâton de défense ou tonfas ;



INSTITUT FRANÇAIS  
DE SÉCURITÉ

programme de formation  
**INTERVENANT EN SURVEILLANCE ARMÉE**  
**[MODULE 1-2-3]**

- des matraques ou tonfas télescopiques ;
- des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes ;
- des boucliers de percussions ;
- des paires de protèges tibias ;
- des coquilles de protection génitale ;
- des paires de gants de type MMA ;
- chambres fortes comportant une porte blindée et dont les ouvertures sont protégées par des barreaux ou des volets métalliques ;
- des silhouettes et objets permettant la reconstitution d'un environnement pour la formation et l'examen.

## Durée, effectifs et programme

**MODULE 1 - 164 heures sur 4 semaines, 12 stagiaires par session.**

### Programme Intervenant en Surveillance Armée MODULE 1 – Catégorie D – 164 heures

#### UV 1: Secourisme tactique volume horaire : 22h

- stabiliser et standardiser les compétences PSC1 ou SST ;
- préparer les équipements spécifiques en constituant son kit individuel de premiers secours ;
- sécuriser la scène en tant que primo-intervenant pour se prémunir de tout danger ;
- réaliser un bilan succinct, en vue d'identifier le(s) type(s) de détresse(s) et d'effectuer les gestes de secours adaptés ;
- alerter au plus tôt par un compte rendu exhaustif, tout en se préparant à répondre aux éventuelles questions complémentaires ;
- effectuer les gestes de secours dictés par la nature et la gravité, en assurant la recherche des fonctions vitales de la (des) victime(s) ;
- assurer la permanence de la surveillance tout en effectuant une réévaluation ;
- organiser l'accueil, tout en maintenant la surveillance vitale.

#### UV 2 : Techniques opérationnelles volume horaire : 93h

- connaître la réglementation relative à l'acquisition, la détention, la conservation, au transport et à l'usage des armes et munitions, connaître la réglementation relative à l'usage des armes
- contrôler la disponibilité des moyens collectifs en détaillant les actions qui devront être menées ;
- s'équiper en contrôlant l'employabilité des matériels ;
- réaliser les opérations de maintien en condition des matériels en procédant aux vérifications de son niveau ;
- se protéger, en restituant les techniques opérationnelles de mise en sécurité immédiate ;
- se défendre, en adaptant la réponse au niveau d'intensité et de violence déployé par le (ou les) agresseur(s) ;
- parer toute tentative de saisie ou arrachement de l'armement en se défendant efficacement ;
- protéger les personnes menacées en adoptant les mesures collectives adaptées ;
- apprécier le contexte global de la maîtrise de l'adversaire en respectant le cadre juridique ;
- appliquer les techniques opérationnelles individuelles et collectives en se coordonnant avec le binôme ou l'équipe ;
- effectuer un compte rendu en appliquant les procédures des transmissions adéquates ;
- adapter sa communication à la situation, en s'efforçant d'apaiser les tensions ;
- appliquer les règles de confidentialité en observant un devoir de réserve et de discrétion ;
- alerter en transmettant un point de situation clair et exhaustif.

**UV 3 : Surveillance et sûreté** volume horaire : 15h

- étudier la mission dans son cadre espace-temps en examinant les caractéristiques majeures transmises par sa hiérarchie ;
- garantir les dispositions générales juridiques et réglementaires spécifiques à la mission en identifiant les textes juridiques ;
- reconnaître sa zone d'évolution en observant l'environnement à des fins de recueil d'informations et/ou de renseignement ;
- apprécier la sensibilité d'un site en évaluant les menaces potentielles et risques induits ;
- réaliser un point de situation actualisé en utilisant l'ensemble des informations locales disponibles ;
- inventorier les cas non conformes envisageables en déduisant les parades adaptées ;
- exploiter et gérer une aire de contrôle d'accès en appliquant les directives reçues et en se conformant aux garanties liées au respect des libertés publiques et privées ;
- exploiter les techniques de contrôle de zone en s'appuyant sur les moyens techniques et humains disponibles ;
- conduire le briefing d'un élément armé en présentant l'effet majeur ;
- conduire un élément statique et/ou dynamique en coordonnant l'action des équipiers ;
- conduire une équipe armée en intervention en utilisant le niveau d'emploi de la force strictement suffisant ;
- réaliser un débriefing en analysant les actions menées lors de la mission.

**UV 4 : Gestion des risques** volume horaire : 16h

- détecter et prévenir un risque en discernant les mesures de son niveau à prendre ;
- élaborer une stratégie élémentaire de négociation, de médiation, de conciliation en respectant de la déontologie professionnelle ;
- prévenir et maîtriser son stress avec arme de service portée en contrôlant ses propres réactions ;
- prévenir le risque post traumatique en identifiant les composantes du stress et les moyens de sa gestion, notamment en cas de port d'une arme de poing.

**Évaluation** volume horaire : 3h

Évaluer la bonne acquisition des connaissances enseignées.

**Restitution** volume horaire : 10h

Mettre en application les savoirs procéduraux et les savoir-faire opérationnels afin de préparer, réaliser une mission de surveillance armée.

**Formalités – divers** volume horaire : 5h

Horaires consacrés à l'incorporation, la préparation des activités, le sport, les consolidations pédagogiques.



INSTITUT FRANÇAIS  
DE SÉCURITÉ

**MODULE 2 - 86 heures sur 2 semaines, 12 stagiaires par session**  
**ACCESSIBLE UNIQUEMENT APRES REUSSITE DU MODULE 1**

## **Programme Intervenant en Surveillance Armée**

### **MODULE 2 – Catégorie B – 86 heures**

#### **UV1 Arme de poing : volume horaire : 78h**

- maintenir son employabilité en respectant les périodicités d'entraînements, les mises à jour administratives et les évolutions législatives ;
- contrôler son arme de poing et ses munitions en respectant les règles générales de sécurité ;
- assurer les mesures d'entretien de son niveau en respectant les règles de sécurité ;
- appliquer les dispositions relatives à la conservation et transport de son arme de poing et des munitions en respectant le code de la sécurité intérieure ;
- mettre en œuvre son armement de manière responsable et autonome en respectant la législation nationale et les règles de sécurité ;
- riposter par le feu en analysant les risques potentiels et le cadre légal de la légitime défense ;
- maintenir la capacité de riposte de l'équipe en réagissant et en s'adaptant en permanence ;
- gérer la situation après l'utilisation de son arme de poing en portant assistance aux victimes et en appliquant les mesures conservatoires.

#### **Évaluation** volume horaire : 4h

Évaluer la bonne acquisition des connaissances enseignées.

#### **Formalités – révision – divers** volume horaire : 4h

Horaires consacrés à l'incorporation, la préparation des activités, le sport, les consolidations pédagogiques.

**MODULE 3 - 67 heures sur 2 semaines, 12 stagiaires par session**

**ACCESSIBLE UNIQUEMENT APRES REUSSITE DU MODULE 2, et titulaire d'une lettre d'intention d'embauche par une société autorisé et agréé pour une activité armés sur site sensible.**

La lettre d'intention d'embauche ainsi que la demande spécifique d'autorisation préalable auprès du CNAPS pour intervenir sur des sites sensibles sont exigées dès la validation du module 2 (arme de poing). Cette procédure permet une évaluation approfondie des compétences, de l'aptitude et du profil de l'apprenant, afin de s'assurer de sa capacité à exercer dans un contexte de haute sécurité. Cette évaluation rigoureuse renforce ainsi la crédibilité du candidat auprès des entreprises spécialisées dans la protection armée de sites sensibles favorisant son embauche ou l'intention d'embauche.

## Programme Intervenant en Surveillance Armée MODULE 3 – Catégorie A – 67 heures

### UV1 Juridique : volume horaire : 2h

- Réglementation relative aux zones sensibles
  - les différents types d'établissements considérés comme sites sensibles au sens du III de l'article R. 613-3 du code de la sécurité intérieure ;
  - les spécificités du régime applicable (catégories d'armes pouvant être portées, conditions particulières d'acquisition et de détention).

### UV 2 Théorique : volume horaire : 13h

- **Connaissances générales des armes d'épaule**
- **Connaissance des spécificités des sites sensibles**
  - les caractéristiques techniques des armes d'épaule, leur entretien, les différents modes de fonctionnement, les effets des armes ;
  - les notions de balistique ;
  - la résistance aux impacts des différents matériaux.
  - Connaître les règles et techniques de sécurité spécifiques aux armes d'épaule.
  - la protection du secret ;
  - la politique générale de protection et la stratégie de sécurité ainsi que le plan de défense ;
  - les notions de détection, levée de doute, d'alerte, de retardement, d'intervention et de défense en profondeur ;
  - la notion d'enquête administrative et ses limites ;
  - l'enjeu de coordination opérationnelle entre l'organe de détection et l'organe d'intervention ;
  - la particularité de la coordination avec les forces de l'ordre sur un site sensible.



INSTITUT FRANÇAIS  
DE SÉCURITÉ

programme de formation  
**INTERVENANT EN SURVEILLANCE ARMÉE**  
**[MODULE 1-2-3]**

- la notion de directive nationale de sécurité ;
- les typologies de menaces ;
- les modes opératoires d'action et les moyens utilisés par les différents types de menaces.
- Identifier :
  - les risques génériques et spécifiques (installations classées, risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) ;
  - les risques liés aux différentes typologies de sites sensibles ;
  - les cibles potentielles du fait de leur sensibilité, attractivité ou vulnérabilité particulière.
- Savoir assurer la protection des installations sans perturber leur activité.

### **UV3 Pratique** volume horaire : 20h

- Maniement des armes
- Entraînements au tir
- Connaître :
  - les manipulations de base, les règles de sécurité et savoir évoluer en milieu professionnel avec une arme d'épaule semi-automatique ;
  - les manipulations de base, les règles de sécurité et savoir évoluer en milieu professionnel avec une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe.
- Maîtriser les transitions d'armes et le positionnement de l'arme d'épaule en mode progression.
- Savoir effectuer un rechargement d'urgence et un rechargement tactique avec une arme d'épaule.
- Savoir :
  - tirer avec une arme d'épaule semi-automatique au minimum 240 cartouches : tirs visés, découverte de l'arme et accoutumance (80 cartouches), tirs d'intervention (50 cartouches), tirs derrière protection (20 cartouches), tirs et déplacements (30 cartouches), tirs de synthèse (60 cartouches) ;
  - tirer avec une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe au minimum 60 cartouches : tirs visés, découverte de l'arme et accoutumance (20 cartouches), tirs d'intervention (15 cartouches), tirs derrière protection (5 cartouches), tirs et déplacements (10 cartouches), tirs de synthèse (10 cartouches).

### **UV4 Tactique** volume horaire : 21h

- Savoir surveiller et intervenir au sein d'un site sensible
- Mise en pratique en équipe avec cas concrets
- Savoir :
  - prendre en compte les spécificités liées à la surveillance d'un site sensible ;
  - apprécier la sensibilité d'une zone donnée ;
  - s'orienter ;
  - travailler en mode dégradé (s'agissant notamment des moyens de communication) ;
  - se positionner et intervenir en équipe.
- Maîtriser :
  - les différentes formations (ligne, colonne, essaim) ;

8/16



- la notion de diversion ;
- la procédure de levée de doute ;
- l'utilisation des mesures de contrôle d'accès et de zone spécifiques aux sites sensibles.
- Savoir :
  - pénétrer dans un local ;
  - gérer les ouvertures ;
  - travailler en équipe ;
  - rechercher un ou plusieurs individus ;
  - approcher un objectif ;
  - sécuriser une zone ;
  - gérer un colis piégé ;
  - gérer une intrusion ;
  - effectuer un report de tir ;
  - se coordonner avec les forces de l'ordre et les pompiers.
- Maîtriser :
  - le positionnement de son arme d'épaule au contact du public ;
  - la protection de son arme lors d'une inspection visuelle ou des mesures de palpations ;
  - la transmission de son arme d'épaule.
- Dans le cadre de mises en situation en groupe, savoir :
  - communiquer ;
  - progresser en appui mutuel ;
  - se projeter en urgence afin de faire face à une menace ;
  - défendre fermement un point ;
  - progresser en équipe à l'intérieur d'un bâtiment.

**Évaluation** volume horaire : 4h

Évaluer la bonne acquisition des connaissances enseignées.

**Formalités – révision – divers** volume horaire : 7h

Horaires consacrés à l'incorporation, la préparation des activités, le sport, les consolidations pédagogiques.

## Modalités d'évaluation des acquis

### 0 - Évaluation tout au long de la formation

S'il apparaît en cours de formation que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme, il y aura une exclusion sans préavis.

#### Epreuve 1 - QCM sur tablettes :

Les candidats devront répondre à un questionnaire à choix multiples composé de 60 questions. Ces questions couvriront tous les thèmes de la formation. Les sujets traités engloberont le code pénal, le code de la sécurité intérieure, le secourisme tactique, les modalités des armements et d'autres domaines pertinents.

#### Epreuve 2 - Oral et Pratique :

Cette épreuve débutera par un oral portant sur les connaissances générales liées au métier. Elle sera suivie d'une évaluation pratique centrée sur la manipulation et l'utilisation du matériel et de l'armement.

#### Epreuve 3 - Ateliers Pratiques :

Au total, six ateliers pratiques seront organisés. Ils simuleront diverses situations professionnelles, où l'usage d'armes pourra être requis ou non. Les situations recrées incluront une ronde de surveillance, une intervention sur agresseurs, des gestes de secours à une victime, entre autres.

#### Epreuve 4 - Restitution écrite :

Après avoir vécu ces mises en situation, les candidats seront tenus de rédiger un compte-rendu ou un rapport concernant un incident fictif ou réel auquel ils auraient été confrontés.

Chacune des épreuves peuvent être validés individuellement, et sont acquises pendant 5 ans.

### JURY :

- un président de jury spécialisé dans l'activité de surveillance avec une arme
- deux membres issus d'un collègue dit « professionnel » incluant un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent, et une personne encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur »). Ces professionnels peuvent appartenir à la société ou à un autre centre certificateur (40 % des effectifs du jury) ;
- un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel » et un suppléant « formateur ».

## Sanction visée

Diplôme ISA - Intervenant en surveillance armée avec armes d'épaule sur site sensible -  
Titre de niveau 4 (titre professionnel) – Enregistré au RNCP Répertoire national des certifications professionnelles et validé par France Compétence (Autorité nationale de régulation de la formation professionnelle). N° RNCP: 37610

## Matériel nécessaire

Matériel à la charge du stagiaire

- Cahier ou carnet pour la prise de note
- Stylo (bleu, rouge, vert), règle, stabilo, blanc correcteur
- 1 chemise cartonnée à élastique. Format : 24 x 32 cm.
- Une tenue de sport (Jogging, basket) pour la première journée
- Gants d'intervention noirs
- Paire de "rangers" couleur noir ou désert
- Protège dents

Matériel fourni par IFS *ce matériel devra être rendu à IFS à l'issue de la formation*

- Tenue complète (polo, pantalon, blouson, bonnet,...) Sauf chaussures
- Ceinturon, armement en catégorie D (Tonfa, BDT) et B + holster
- Lampe tactique
- Menotte + sacoche
- Sacoche individuelle pour le secours tactique (MOLE)

### Spécifique aux armes :

Type de matériel	Quantité	Valeur (€)
ETUI .PA	1	99.00
PORTE CHARGEURS PA	2	50.00
CASQUE ANTI-BRUIT	1	129.00
LUNETTE DE PROTECTION TIR BOLLE	1	15.32
PORTE PLAQUE VIOER TACTICAL	1	245.00
PLAQUE ANTI-TRAUMA Safegard Armor	2	432.00
ARME D'EPAULE	1	1500
MUNITIONS 5,56	1 000	980

## Prérequis

- Titulaire d'une carte professionnelle du CNAPS « Surveillance humaine » pour le module 1
- Autorisation préalable du CNAPS pour passer le module 2
- Lettre d'intention d'embauche et autorisation préalable spécifique du CNAPS pour passer le module 3

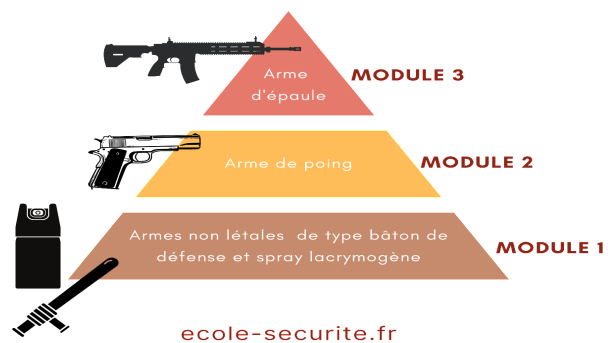
## Parcours Intervenant en Surveillance Armée

La formation complète de l'intervenant en surveillance armée (ISA) s'articule autour de 3 modules.

Le module 1 (164h) est le tronc commun : cela permet l'emploi avec armement de catégorie D (non légal),

Le module 2 (86h), qui se passe après avoir validé le module 1 (de manière continue ou discontinue) permet l'emploi avec armement de catégorie B (arme de poing) qui pourra donc être fait en complément quand vous le souhaitez, après autorisation préalable du CNAPS pour manier des armes létales.

### Intervenant en Surveillance armée



Le module 3 (67h), se passe après avoir validé le module 2 (de manière continue ou discontinue). Il permet l'emploi avec armement de catégorie A (arme d'épaule) pour les sites sensibles (nucléaire ou militaire), qui pourra donc être fait en complément quand vous le souhaitez, sous réserve d'une lettre d'intention d'embauche et une autorisation préalable spécifique du CNAPS.

## Recyclages obligatoires

L'Institut Français de Sécurité propose chaque mois des sessions pour effectuer les recyclages réglementaires, à effectuer tous les six mois, pour les agents exerçant avec une arme catégorie D, et tous les trois mois pour les armes de catégorie B ou A.

## **PROCÉDURE VAE : validation des acquis de l'expérience**

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience d'au moins un an, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

La VAE est avant tout une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat, par un jury. Elle nécessite par conséquent la production d'un véritable travail de description des compétences acquises en rapport avec le titre, le diplôme ou le certificat de qualification demandé.

Le dispositif VAE prévoit un accompagnement facultatif mais fortement recommandé. Cet accompagnement sera payant, et sera assuré par notre centre de formation IFS - Institut Français de Sécurité. Différentes sources de financement peuvent être mobilisées (entreprise, administration, Pôle Emploi, Région...).

En savoir plus : <https://www.ecole-francaise-securite.fr/VAE>

## **ANNEXE : COUT DES EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION PAR L'IFS**

## **Le montant total des équipements est de 7 041,70 € inclus dans le cout de formation globale**

Afin de garantir la transparence et la compréhension de nos tarifs de formation ISA, nous avons le plaisir de joindre à ce programme une annexe détaillée des équipements que nous vous mettons à disposition. Cette dernière a pour objectif de mettre en lumière non seulement le contenu pédagogique de haute qualité que nous proposons mais également les équipements de pointe inclus dans notre programme de formation. À travers cette annexe, vous trouverez un récapitulatif précis des équipements fournis à chaque participant, accompagné de leur coût individuel. Ce détail permet d'appréhender la valeur ajoutée que nous apportons à notre formation.

Notre objectif est de vous offrir une formation de premier ordre, en vous assurant que chaque élément de notre programme, des équipements aux supports pédagogiques, contribue à votre préparation et à votre capacité à intervenir en tant que secouriste avancé. Cette annexe est donc un élément clé de notre proposition, illustrant l'investissement que nous portons à l'excellence de la formation et au bien-être des participants.

<b>Description</b>	<b>Coût (€)</b>
TROUSSE DE SECOURS INDIVIDUEL (IFAK)	40.00
CISEAUX TACTIQUES	20.00
PANSEMENT COMPRESSIF HÉMOSTATIQUE	17.00
GARROT	42.00
PANSEMENT THORACIQUE (FTS)	38.40
COUVERTURE DE SURVIE	3.00
PORTE GARROT	48.00
MARQUEUR	1.00
PHYSIODOSES SÉRUM	0.85 (par unité, pour 3 unités)
PACKS COMPRESSES STÉRILES	1.94 (par pack, pour 2 packs)
GANTS STÉRILES	0.28



INSTITUT FRANÇAIS  
DE SÉCURITÉ

programme de formation  
**INTERVENANT EN SURVEILLANCE ARMÉE**  
**[MODULE 1-2-3]**

Type de matériel	Quantité	Prix (€)
PANTALON	2	180.00
POLO	2	60.00
SOUS-CEINTURON VELCRO	1	23.50
CEINTURON	1	39.50
PLAQUE SOUPLE 3A	2	560.00
HOUSSE GILET GPB	1	90.00
PLAQUE ANTI-TRAUMA	2	120.00
LAMPE TACTIQUE OLIGHT WARRIOR 3S	1	155.00
PORTE LAMPE	1	33.50
PORTE BDT	1	58.50
MENOTTES	1	120.00
PORTE MENOTTES	1	59.00
SAC	1	23.50
PROTÈGE TIBIAS	1	36.90
CASQUE BOXE DE COMBAT AVEC GRILLE	1	97.00
PORTE CHARGEUR SOUPLE M4x3	1	47.50
COQUILLE	1	22.98
GANTS BOXE	1	29.99
SCRATCH SÉCURITÉ RENFORCÉE	1	27.50
DRAGONNE LOW TENSION	1	24.90
POLAIRE BLEUE	1	79.00
GILET S/MANCHE IFS	1	50.00
CASQUE DE PROTECTION BOXE	1	35.00
ARME D'EPAULE	1	1500
MUNITIONS 5,56	1 000	980

Pour compléter notre offre de formation et assurer un environnement d'apprentissage à la fois sûr et professionnel, nous fournissons aux participants une série d'équipements spécifiques adaptés aux différentes phases de la formation pour les armes de catégorie B. L'annexe ci-jointe illustre notre engagement envers la qualité et la sécurité, en listant les équipements additionnels fournis, leur quantité ainsi que leur prix unitaire. Cette démarche vise à garantir une expérience formatrice complète, **tout en justifiant le coût de notre formation par la valeur des équipements mis à disposition.**

**Ces équipements, essentiels pour la sécurité et la performance durant les exercices pratiques,** sont sélectionnés pour leur qualité et leur capacité à répondre aux exigences des situations simulées pendant la formation. Chaque participant bénéficie ainsi d'un équipement de protection individuelle de haut niveau, favorisant une immersion complète et professionnelle dans les scénarios de formation. Cette annexe souligne **notre investissement dans la préparation des participants,** non seulement à travers des connaissances théoriques mais également par une pratique encadrée et sécurisée, essentielle à l'acquisition de compétences avancées.

En plus des équipements de haute qualité fournis, il est important de souligner que notre formation intègre également un volet pratique significatif en matière de tir, essentiel à l'acquisition de compétences opérationnelles avancées. À cet égard, **chaque participant aura l'opportunité de tirer environ 1200 munitions par session de formation,** un volume bien supérieur à celui imposé par la réglementation, qui exige l'utilisation de 300 munitions seulement. Ce choix pédagogique reflète notre engagement à offrir une formation complète et réaliste, permettant une maîtrise approfondie des techniques de tir.

**Le coût des munitions est inclus dans le tarif de la formation** et couvre non seulement les munitions elles-mêmes, mais également le recyclage des douilles, la fourniture des cibles, ainsi que tous les consommables liés à l'activité de tir. Cette approche globale garantit que les participants disposent de toutes les ressources nécessaires pour s'entraîner dans des conditions optimales, sans compromis sur la sécurité ou la qualité de l'apprentissage.

Type de matériel	Quantité	Prix (€)
ÉTUI .PA	1	99.00
PORTE CHARGEURS PA	2	50.00
CASQUE ANTI-BRUIT	1	129.00
LUNETTE DE PROTECTION TIR BOLLÉ	1	15.32
PORTE PLAQUE VIOER TACTICAL	1	245.00
PLAQUE ANTI-TRAUMA Safegard Armor	2	432.00